

CIAS VAL GUIERS
Parc d'Activités Val Guiers – 585 route de Tramonet
73330 BELMONT-TRAMONET

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE
Arrondissement de Chambéry

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-trois octobre, le Conseil d'Administration dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au siège de la Communauté de Communes sous la présidence de Monsieur Paul REGALLET, Président.

Nombre de Conseillers :

En exercice : 26 **Quorum** : 14

Présents : 17

Ayant donné un Pouvoir : 05

Absents : 04

Ne prenant pas part au vote : 0

Votants : 22

Résultat du vote :

Abstention : 02

Suffrages exprimés : 20

Pour : 20

Contre : 0

Majorité absolue des suffrages exprimés : 11

Secrétaire de séance :

PARAVY Jean-Claude

Date de la convocation :

17/10/2024

17 présents : Mesdames et Messieurs les Administrateurs : ANDRE Valérie, ARGOUD Yves, BALITRAND Anne, BAZIN Janine, BOURBON Marie-Christine, CAGNIN Georges, CEVOZ-MAMI Christian, FERRARI Myriam, GAUTIN Catherine, HENAUX Raymond, JOURDAN Véronique, PARAVY Jean-Claude, REGALLET Paul, REVEL Luc, THIERY Ghislaine, VERRIER Muriel, WALLE Olivier.

05 Pouvoirs : Mme CHAPUIS Agnès à Mme JOURDAN Véronique, Mme COUDURIER Françoise à M. PARAVY Jean-Claude, Mme BARBOTIN Sonia à M. CAGNIN Georges, Mme YACONO Céline à Mme FERRARI Myriam, Mme SEVA Jacqueline à M. REGALLET Paul.

04 Absents : M. PERSON Philippe, M. MARTIN François, Mme MARTIN Marie-Ange, Mme MASSIT Emilie.

OBJET : ESMS DE PONT DE BEAUVOISIN - TARIFS DE FONCTIONNEMENT 2025

Monsieur le Président présente les tarifs de fonctionnement au titre de l'année 2025.

Le Conseil d'Administration du CIAS VAL GUIERS fixe, à partir du 1er Janvier 2025, le tarif de fonctionnement des ESMS de Pont de Beauvoisin, de la façon suivante :

	2024	2025	
		HT	TTC
LOYERS			
F1	888,19 €	923,72 €	
F1 Bis	1 080,12 €	1 123,32 €	
Grand F1	1 133,43 €	1 178,77 €	

REPAS			
Petit déjeuner	3,84 €	3,84 €	
Déjeuner	11,89 €	11,89 €	
Diner	5,67 €	5,67 €	
Prestations complete (3 repas)	19,43 €	19,43 €	
Plateau servi à l'appartement	2,49 €	2,49 €	
EHPAD - Par jour et par résident (3 repas & gouter)	15,00 €	19,00 €	
REPAS EXTERIEURS			
Personnel	4,00 €	4,00 €	4,40 €
Hôtes de passages	15,00 €	15,00 €	16,50 €
Repas extérieure	11,89 €	11,89 €	13,08 €
Repas de fêtes	28,00 €	28,00 €	30,80 €
PRESTATIONS ANNEXES			
Buanderie personne seule	37,33 €	37,33 €	
Buanderie couple	50,91 €	50,91 €	
Supplément couple	56,71 €	56,71 €	
Déduction loyer mensuelle si conjoint en EHPAD	152,00 €	152,00 €	
Ampoule longue durée	10,66 €	10,66 €	
Néon	10,00 €	10,00 €	
Abattant de WC	20,00 €	20,00 €	
Heure d'intervention service technique		25,75 €	
Garde meuble (par jour)		10,00 €	
Débarassage mobilier (dont évacuation déchetterie)		80,00 €	

Les règlements et usages en vigueur, notamment les modalités de fonctionnement du restaurant, définies par la Délibération du 10 Novembre 1977, visée par Mr le Préfet de la Savoie le 05/12/1977 demeurent inchangées.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, APRES EN AVOIR DELIBERE,
Par 20 voix pour ; aucune voix contre ; 02 abstentions (Myriam FERRARI, Céline YACONO);

- **AUTORISE** Monsieur Le Président à signer les documents correspondants.

Le Président,

-Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

-Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme et exécutoire,

Le Président,
Paul REGALLET



Le secrétaire de séance
Jean-Claude PARAVY